

La gestion des chantiers en voirie en Région de Bruxelles-Capitale

La Cour des comptes a audité la gestion des chantiers en voirie en Région de Bruxelles-Capitale auprès de trois acteurs importants – Bruxelles Mobilité, la Société de transports intercommunaux de Bruxelles (Stib) et Beliris – pour s’assurer que les chantiers sont planifiés, gérés et coordonnés de manière adéquate. Chaque année, 120.000 chantiers, dont 4.000 de grande importance, se déroulent en Région de Bruxelles-Capitale.

Planification

La planification adéquate d’un chantier est un facteur indispensable à la maîtrise des coûts et des délais lors de l’exécution de celui-ci. Pour être adéquate, cette planification doit se fonder sur une bonne connaissance préalable de l’état des réseaux de surface et de sous-sol.

La Cour des comptes a constaté que la connaissance de l’état du réseau est disparate au sein de Bruxelles Mobilité. Ainsi, les ouvrages d’art font l’objet d’inspections régulières contrairement au réseau de voiries régionales. En outre, l’état du sous-sol des voiries ainsi que du réseau d’égouttage n’est pas connu.

Par contre, le réseau de tram fait l’objet d’une surveillance continue par la Stib. Les résultats de ce suivi sont utilisés pour élaborer le plan de rénovation des voies, le plan quinquennal Voies.

Gestion

Si Beliris et la Stib utilisent une approche des dossiers par projet, Bruxelles Mobilité, quant à elle, utilise une approche par métier. En conséquence, aucun acteur de l’administration n’a une connaissance de l’historique complet d’un dossier, ou une supervision globale de celui-ci.

Depuis les travaux d’audit, Bruxelles Mobilité utilise la méthode « *Project Management Office* (PMO) », afin d’assurer un suivi par projet.

De plus, la Cour des comptes a constaté que les marchés publics sont attribués sur le seul critère du prix. Elle estime que, dans certains cas, il est utile d’inclure un critère supplémentaire, par exemple lié aux délais d’exécution, de manière à augmenter la concurrence entre les opérateurs économiques, limiter les risques d’entente entre ceux-ci et responsabiliser l’adjudicataire.

Exécution

La Cour des comptes a examiné un échantillon de dossiers auprès de chacun des audités. Elle constate que la tenue des dossiers est inégale. Si Beliris et la Stib remplissent globalement les différentes obligations de suivi, il n'en est pas de même au sein de Bruxelles Mobilité où plusieurs manquements ont été régulièrement constatés.

Au sein de Bruxelles Mobilité, ni les délais ni les coûts des chantiers ne sont maîtrisés. Pour Beliris, les coûts sont maîtrisés, mais il n'en est pas toujours de même pour les délais. Quant à la Stib, ces deux aspects sont maîtrisés.

La Cour des comptes relève également des bonnes pratiques, comme l'analyse de type « retour sur expérience » au sein de Beliris et de la Stib.

Coordination

La coordination des chantiers est un élément essentiel d'une politique visant à limiter les impacts sur les riverains et la mobilité.

La Cour des comptes a constaté de nombreuses difficultés, tant dans la coordination interne du chantier que dans la coordination spatiale et temporelle. Certains objectifs poursuivis par la législation en vigueur ne sont pas rencontrés. De plus, elle estime que le fonctionnement actuel de la commission de coordination des chantiers est à revoir afin d'en améliorer l'efficacité, en revoyant, par exemple, la répartition des missions entre la commission et l'administration.